



association de soutien et
d'aide aux sortants de prison

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

BILAN 2019

ORIENTATIONS 2020

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 25 février 2020
et
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2020*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS
Tél 01 45 81 17 57 - Fax 01 45 81 29 32 - mrssiege@mrsasso.fr
N° SIRET 419 410 220 00026
www.mrsasso.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des membres au 31 décembre 2019

Fondateur, Président honoraire

M. Jean SCHEWIN

Président d'honneur

M. Xavier LARERE *Conseiller d'Etat honoraire*

Présidente

Mme Claire TRANCHIMAND

Vice-président

M. Jacques SIMONET

Secrétaire général

M. Philippe CÈBE

Trésorier

M. Philippe GROLLEMÜND

Administrateurs

Mme Michelle BUCILLAT

Mme Patricia CHRISTOPHE

Mme Anne FLORETTE

M. Gérard GLADIEUX

M. Patrick LAPORTE

Mme Marie-Sylvie LEFORESTIER

M. Christophe PLASMANS



association de soutien et
d'aide aux sortants de prison

RAPPORT GÉNÉRAL 2019

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 25 février 2020
et
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2020*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS
Tél 01 45 81 17 57 - Fax 01 45 81 29 32 - mrssiege@mrsasso.fr
N° SIRET 419 410 220 00026

www.mrsasso.fr

1969/2019 : 50 ans d'existence

50 ans d'écoute, de réflexion et d'action.

Des milliers de sortants de prison accompagnés dans leur réinsertion.

Des joies, des succès, mais aussi des rechutes, des échecs qui incitent à rebondir et aller de l'avant.

Un environnement social en constante évolution, l'éclatement de la cellule familiale, les ravages de la consommation de stupéfiants, la fréquente absence de cadre ont favorisé les comportements déviants des plus faibles. Des lois souhaitant protéger les plus fragiles, notamment en matière d'hébergement, qui participent à la saturation de l'hébergement.

Le **mrs**, qui porte bien son nom « mouvement », a lui aussi évolué au cours des années, grâce à ses équipes bien formées, grâce à tous ceux qui lui ont fait confiance, partenaires associatifs, institutionnels et financeurs, particuliers, toujours avec la volonté de participer à la réinsertion et à la prévention de la récidive.

2019 a permis la réalisation des projets cités en fin du rapport d'activité de 2018 :

- une action plus intense en préparation à la sortie de détention avec la participation hebdomadaire du mrs75 au pôle d'insertion et de prévention de la récidive (PIPR) du centre pénitentiaire de Paris-la Santé, et l'augmentation significative de détenus rencontrés ;
- un renforcement du conseil d'administration avec une spécialiste de la santé ;
- une intensification des efforts de communication et la préparation de la célébration du 50ème anniversaire.

Le mrs en 2019

Un ancrage régional

Avec quatre antennes situées dans les Hauts-de-Seine, à Paris, en Seine-Saint-Denis, et dans le Val-de-Marne, et une action auprès des établissements pénitentiaires de ces départements plus celui de l'Essonne.

Les équipes

Des bénévoles, arrivée de nouveaux notamment à Paris pour renforcer les équipes ou compenser des départs.

Une équipe de 50 personnes très engagées :

- 36 personnes dans les antennes qui effectuent un travail de terrain,
- une petite équipe au siège chargée de l'organisation et la gestion de l'association,
- 12 administrateurs,
- des bénévoles hors antenne qui œuvrent plus ponctuellement notamment dans le domaine de la communication et de la recherche de fonds privés.

L'importance du bénévolat est une spécificité du mrs.

Le don en bénévolat est évalué à 390 000 €. Il correspond à un don équivalent à plus de 68 % des recettes en euros.

(Méthode de calcul : nombre de bénévoles x temps estimé x rémunération moyenne d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation CPIP).

Des permanents :

- une assistante administrative et comptable au siège qui est le pivot de l'administration du **mrs**,
- à temps partiel, une assistante administrative dédiée aux antennes,
- deux éducateurs spécialisés qui interviennent dans les quatre antennes en soutien et renfort technique des accueillants ; tous deux sont plus particulièrement chargés des suivis d'hébergement.

Des équipes formées : diverses **formations** ont été proposés aux accueillants du **mrs** :

1. pour les bénévoles arrivés dans le courant de l'année, une formation interne se déroulant sur une journée entière. Animée par des bénévoles ayant une grande pratique, elle est centrée sur les thèmes suivants :
 - objectifs et missions du **mrs** ; rôle, place et responsabilité du **mrs**,
 - fonctionnement de l'administration pénitentiaire, les peines, leur mise en œuvre, la détention, la préparation à la sortie,
 - démarches pour la réinsertion, relations avec nos partenaires principaux ;
2. une formation à la carte proposée par la FARAPEJ ouverte à tous, bénévoles et salariés, sur des thèmes liés à la criminologie, la délinquance, la justice pénale, les addictions, etc.
3. une formation « sur mesure » pour les équipes, organisée par la commission formation ; cette formation sur « les nouvelles méthodes de probation » ainsi qu'une « initiation à l'entretien motivationnel » a été animée par Mme Sophie Desbroyères, une des deux rédactrices du référentiel des pratiques relatif aux méthodes d'intervention des SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation) et formatrice relais sur cette thématique spécifique de l'entretien motivationnel ;
4. une formation : « comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation violente » organisée par le SPIP 94 à destination notamment des accueillants de l'antenne de Créteil, susceptibles de recevoir des accueillis « dé-radicalisés » ;
5. participation à divers colloques :
 - colloque organisé par l'association des Juges de l'application des peines sur la réforme de la justice,
 - journée « Parlons psy », journée d'échange et de restitution des travaux d'ateliers de réflexion organisés au cours de l'année 2019 dans plusieurs villes de France par la Fondation de France et l'Institut Montaigne sur les pistes possibles pour une meilleure prévention et prise en charge de la maladie psychique.

La gouvernance

Le conseil d'administration : nous avons enregistré la démission de Sylvie Grolleron, ancienne responsable de l'antenne de Paris, qui a ensuite participé très activement au lancement de l'antenne du Val-de-Marne. Nous la remercions pour son engagement positif de plusieurs années. Nous avons accueilli Michelle Bucillat, médecin à la retraite, longtemps accueillante à l'antenne de Paris et qui anime actuellement la commission Santé et la commission Formation continue.

Le bureau se réunit mensuellement avec les responsables et co-responsables d'antenne et prend de manière collégiale toute décision d'organisation et d'orientation.

Les commissions Bilan, Communication, Documentation, Emploi, Formation, Hébergement et Santé effectuent un travail en profondeur absolument indispensable pour la qualité du service que nous nous devons de rendre. Elles organisent leur activité selon une ligne générale définie lors des bureaux et lors des réunions en antenne.

Une santé financière satisfaisante

qui nous permet de consolider nos actions dans la durée et d'envisager sereinement de nouveaux projets sur le moyen terme.

Une année 2019 bénéficiaire grâce au maintien du soutien de nos partenaires publics et privés et des dépenses bien maîtrisées ; le résultat s'élève à 32 278 € avec un bilan sain et une trésorerie solide confortée par le succès des soirées de levée de fonds.

Une politique active de communication à l'occasion du 50^{ème} anniversaire

Un objectif triple :

- recherche de fonds
- recherche de bénévoles
- recherche de mécénat de compétences, de partenariats.

Avec notamment :

- un concert à la salle Cortot ;
- la réalisation d'un film de présentation « le mrs en action » ;
- le lancement de travaux pour :
 - une nouvelle brochure institutionnelle,
 - une présence sur les réseaux sociaux avec une déclinaison du film,
 - une refonte des fiches de présentation des missions bénévoles ;
- la préparation d'une rencontre 50^{ème} anniversaire avec les partenaires institutionnels et privés, financeurs, adhérents, etc.

et toujours :

- la participation aux forums des associations des départements d'Île-de-France ;
- une diffusion plus large de la Lettre du **mrs** ;
- une petite activité sur Facebook qui a permis quelques échanges entre proches de sortants de prison et équipe **mrs**, comme avec des étudiants.

Nous remercions l'équipe de Probono qui, lors d'un « marathon Probono », nous a aidés à formaliser nos besoins et préciser nos axes de travail.

L'activité

Activité globale en hausse + 16%

Cette hausse est largement imputable à la hausse de l'activité du mrs93 (+43%) et dans une moindre mesure à celle de Nanterre (+15%) et Paris (+13%), l'activité du mrs94 s'étant stabilisée. Sur les 994 personnes orientées vers le **mrs**, et suivies lors de 3345 entretiens, 380 ont bénéficié d'un suivi initié en détention (SID) dans le cadre de la préparation à la sortie, soit 33% de plus qu'en 2018.

Les suivis, en détention et en antenne, ont été réalisés par les équipes des quatre départements dans lesquels le **mrs** est implanté, composées des bénévoles soutenus au plan technique par les deux éducateurs spécialisés et au niveau administratif par une assistante. Les accueillants agissent toujours dans le prolongement de l'action des SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation) et en collaboration avec eux grâce à la qualité de la communication avec les services, en milieu ouvert comme en milieu fermé.

Si les accueillis directement reçus en antenne sont très majoritairement adressés par les SPIP, certains le sont aussi par les nombreux partenaires associatifs ou institutionnels.

A noter : la signature d'une convention entre le mrs94 et le CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) pour prendre en charge des accueillis issus du public « dé-radicalisé », les héberger et les accompagner dans leurs démarches d'insertion.

Activité globale

	Accueillis reçus	Nouveaux dossiers	Entretiens		
			Tous	Hors SID	SID
2018	853	575	3152	2369	783
2019	994	699	3345	2559	786

Activité SID en hausse significative :

- 380 accueillis SID (+ 33%) suivis en antenne, certains vus en détention en 2018,
- 346 détenus rencontrés en détention (+ 49 %),

due à la réouverture du centre pénitentiaire de Paris-la Santé d'une part, et, d'autre part, à la plus grande disponibilité des accueillants de Seine-Saint-Denis pour intervenir dans les prisons de Fleury-Mérogis et Villepinte.

On observe :

- une demande toujours très forte de domiciliations pour les CNI (cartes nationales d'identité) et le courrier ;
- une forte baisse du nombre de personnes vues en détention et hébergées dans une chambre mrs, qui s'explique par une moins grande disponibilité des chambres du fait d'une rotation plus faible, mais aussi par les profils de sortants peu aptes à vivre seuls en chambre d'hôtel (immaturité, addictions, troubles du comportement etc.).

Les détenus rencontrés en détention en cours d'année

	Nombre de détenus rencontrés en détention	Entretiens en détention	Nombre de libérés SID hébergés en chambres mrs	Durée moyenne d'hébergement (en nuitées)	Total des nuitées
	2019/2018	2019/2018	2019/2018	2019/2018	2019/2018
mrs75 MA la Santé *	99/33	99/33	3/6	109/87	326/522
mrs92 MA Nanterre	43/52	91/54	1/3	44/68	44/204
mrs93 MA Fleury-Mérogis et MA Villepinte	97/55	97/55	0/4	0/133	0/531
mrs94 MA Fresnes	107/93	109/93	0/2	0/31	0/62
TOTAL	346/233	396/235	4/15	153/88	370/1319

* pour le mrs75, les chiffres 2018 portent sur la maison d'arrêt de Fresnes.

Un public accueilli désocialisé, confronté à de multiples difficultés

		2018	2019
Genre	Masculin	97%	97%
	Féminin	3%	3%
Âge	18/24 ans	20%	16%
	25/40 ans	51%	51%
	41 + ans	29%	33%
Nationalité	Français ou CEE	81%	80%
Formation	Niveau = ou > au	56%	58%
Situation pénale	Récidivistes*	61%	59%

**il faut entendre récidive au sens large du terme : réitération : nouvelle infraction quelle que soit sa qualification pénale.*

Nous constatons que la population suivie au **mrs** :

- est jeune, 67 % ont moins de 40 ans, et si 16% ont moins de 25 ans, cette proportion varie de 13% (Paris) à 22% (Créteil),
- a fait l'objet de condamnations multiples, 58 % (moyenne française : 40 % de « condamnés multiples » tous types de délits confondus),
- est très majoritairement française ou européenne (64 à 89% selon les départements),
- est globalement peu éduquée, avec un niveau CAP assez stable à 58 %, malgré de fortes disparités selon les départements (34% en Seine-Saint-Denis),
- pour rappel, le nombre de ceux considérés comme illettrés (10 %) ou à faible niveau d'éducation et sans expérience professionnelle est malheureusement toujours élevé.

Les condamnés ou les libérés adressés au mrs sont confrontés à différentes difficultés handicapantes :

- **la plus importante étant sans doute un état de santé physique et mentale souvent fragile** qui ne les rend pas naturellement aptes à s'organiser pour leur avenir ; plus de 50 % des accueillis déclarent être suivis médicalement, bien souvent pour des troubles du comportement, troubles psychologiques ou psychiatriques, généralement en rapport avec une addiction,
- une préparation à la sortie de détention encore insuffisante due à la surpopulation carcérale en maison d'arrêt,
- une multiplicité de démarches administratives et des délais d'attente des résultats, comme par exemple l'établissement de la CNI ou la mise en route des minima sociaux,
- les difficultés conjoncturelles de l'emploi et les obstacles persistants pour l'accèsion aux emplois publics des personnes condamnées alors que l'on peut raisonnablement penser que le secteur public devrait donner l'exemple de la réinsertion par le travail,
- enfin, il ne faut pas sous-estimer pour beaucoup l'incapacité à utiliser l'outil informatique qui leur rend très compliqué l'accès à certains services publics et les marginalise ; on peut parler de « déficience numérique ».

Des offres concrètes pour accompagner vers la réinsertion

Un entretien de qualité empreint d'empathie, une écoute attentive, un dialogue vrai sont indispensables pour travailler ensemble, accueilli et accueillant, en vue de la réinsertion, mais non suffisants. Une fois la relation établie et le cadre posé, il faut passer à l'action et proposer des solutions concrètes.

■ **action pour les démarches administratives : l'élection de domicile**

toujours aussi indispensable pour initier les démarches administratives, elle permet une adresse unique pour le RSA, la CNI, la CMU, etc.

Utilisée par près de 72 % des accueillis (chiffre stable).

■ **action pour la problématique santé**

via la commission santé, animée par un accueillant médecin retraité, qui a pour objectif de donner aux accueillants les moyens d'optimiser l'aide et l'accompagnement du public **mrs** par un apport de connaissances concernant la problématique de « *la santé* » et par la sensibilisation et l'information des nouveaux bénévoles notamment lors de la formation qui leur est dédiée. Information des accueillants sur les conférences et journées d'étude auxquels ils peuvent participer avec par exemple :

- une formation approfondie en addictologie (3 journées) organisée par les équipes du CSAPA Rabelais à Montreuil 93,
- la journée « Parlons psy » sur le thème des pistes possibles pour une meilleure prévention et prise en charge de la maladie psychique.

Rappel : le **mrs** considère que, pour les problèmes de santé, son rôle est d'écouter les accueillis, de les inciter à prendre en charge leur santé et leur proposer une orientation vers un partenaire.

■ **action pour l'hébergement**

*Remarque préliminaire : la durée moyenne d'hébergement dans les chambres **mrs** (hors chambres relais vers l'autonomie) ayant augmenté à 135 nuitées, elle a entraîné une forte diminution du nombre d'accueillis hébergés. Ceci peut être expliqué par :*

- *la saturation des différentes structures d'hébergement et de logement en Ile-de-France ;*
- *des hébergés quasi « inamovibles » en raison d'une loi qui protège les accueillis hébergés y compris ceux qui ont abandonné toute démarche d'insertion.*

1. hébergement financé par le **mrs pour 94 personnes lors de 12 074 nuitées, une offre adaptée à chaque situation :**

- **hébergement d'urgence**, occasionnel dans des chambres louées à la nuitée : **62 nuitées** ;
- **hébergement de quelques semaines à plusieurs mois en « chambre **mrs** »** chambres louées au mois, 37, qui bénéficient de l'ALT (allocation de logement temporaire) :
 - **hébergement de stabilisation** : pour **87** personnes lors de **10 441 nuitées**. hébergement avec accompagnement social global en attendant un hébergement plus pérenne de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) ;
 - **hébergement relais vers l'autonomie, utilisation en diminution : 1474 nuitées (1820 en 2018)**, destiné aux accueillis en phase de réinsertion professionnelle sérieuse et présentant des capacités d'autonomie à court ou moyen terme. Ils sont alors accompagnés dans tous les aspects de la réinsertion jusqu'à l'accession à l'autonomie (gestion du budget, emploi, logement). Solution utilisée pour 9 accueillis. A noter que l'efficacité conjuguée des travailleurs sociaux **mrs** et du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) insertion a permis d'une part à certains de « sauter » cette étape pour intégrer directement une résidence sociale, et d'autre part une sortie plus rapide vers un logement autonome ;
 - **hébergement selon convention « dé-radicalisés » : 1 personne, 97 nuitées.**

Une participation financière est demandée à chaque personne hébergée, de 1 à 10 € par jour en fonction de ses ressources, dans le but de responsabiliser l'hébergé et l'aider à se projeter vers l'avenir. La somme des participations financières est en légère baisse à 38 842 €.

2. hébergement chez des partenaires majoritairement CHRS, mais aussi résidences sociales, via le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) :

- proposition d'orientation pour tous ceux qui n'ont pas de solution familiale ou amicale, et que le **mrs** n'héberge pas dans « ses » chambres.

■ action pour l'insertion professionnelle

L'insertion par l'emploi repose toujours sur les mêmes piliers :

- la non substitution au service public de l'emploi ;
- un dialogue approfondi avec chaque personne accueillie ;
- la recherche active d'opportunités par un partenariat avec différentes structures ;
- la formation régulière des accueillants sur les outils mis à disposition pour la recherche d'emploi.

L'année 2019 a été marquée par :

- la consolidation et surtout la pérennisation dans le temps des outils emploi mis à la disposition des accueillants des quatre antennes du **mrs** et du personnel du CHRS Chemin vert de l'Îlot ;
- l'actualisation plus régulière de la note partenariat emploi, en association avec l'Îlot, compte-tenu d'un turn-over important dans le secteur de l'insertion par l'activité économique ;
- l'informatisation des outils mis à disposition pour faciliter les candidatures : CV type, fiche IAE indispensable pour les emplois d'insertion ;
- la communication des offres d'emploi en temps réel ;
- l'accès à des sites spécialisés fortement pourvoyeurs d'emploi comme le site « Hôtellerie restauration » ;
- le développement de partenariats propres à chaque antenne et liés à l'organisation spécifique de chaque département.

Perspectives 2020

- Renforcement du partenariat avec l'association « Sortir de Prison Intégrer l'Entreprise », SPILE, grâce à la mise en œuvre d'une procédure de sélection des candidats plus simple qui facilitera l'envoi de candidatures de personnes ayant un profil potentiellement adéquat.
- Augmentation des offres d'emploi : la participation croissante des personnes accueillies à des forums emploi se multiplie avec la perspective des Jeux Olympiques de 2024 et des opportunités d'emploi se créent au fil de l'eau dans des secteurs variés, emplois classiques comme emplois dans le secteur de l'insertion par l'activité économique grâce aux clauses d'insertion figurant dans les appels d'offres.
- Recherche de nouveaux partenaires désireux de travailler en direct avec le **mrs**.

■ Les aides matérielles

○ aide au transport

indispensable pour les jeunes qui ne peuvent bénéficier de la gratuité des transports publics liée à la perception du RSA et pour tous ceux qui sont en attente du RSA. Le délai entre la constitution du dossier et l'obtention du RSA est de 2 à 3 mois, délai qui pourrait probablement être raccourci avec une meilleure préparation des démarches administratives pendant le temps de la détention.

- **aide alimentaire**
aide de dépannage sous forme de colis (via la Banque alimentaire), de tickets sandwich ou de tickets service, elle ne remplace pas la bonne orientation vers des restaurants sociaux gratuits ou à prix très modéré.
- **aide au financement du permis de conduire, « un permis vers l'emploi »** Malgré une utilité évidente pour l'employabilité et aussi bien souvent pour la confiance en soi et l'estime de soi, le permis de conduire étant parfois le seul diplôme obtenu dans une école pour adultes après un réel investissement en temps et en assiduité, nous n'avons cette année financé aucun permis de conduire ou CACES.

Deux raisons sont à retenir :

- raison financière, l'habituel sponsor de cette action n'ayant pas soutenu le mrs en 2019,
- nécessaire remise à plat du suivi de cette action, trop de candidats abandonnant en cours d'apprentissage.

Cette pause nous a permis de réfléchir à la manière d'améliorer d'une part l'évaluation des candidats, d'autre part leur suivi, d'être plus à l'écoute des difficultés éventuelles rencontrées par ceux-ci dans l'apprentissage du code (difficile pour beaucoup) et/ou dans les cours de conduite (travailler sur le comportement).

Pour 2020, ayant un petit financement, nous offrirons à nouveau cette opportunité à quelques-uns et testerons ainsi une nouvelle méthode de suivi.

Prise en charge de personnes placées sous surveillance électronique

Selon la convention signée avec la DISP de Paris concernant l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif de ces personnes, orientées par les SPIP.

Seul le **mrs75** a été sollicité en 2019 pour des prises en charge dans le cadre de la convention.

3 personnes condamnées à être placées sous surveillance électronique (PSE) ont été prises en charge pour un total de 236 journées.

Ces personnes ont été hébergées dans des chambres d'hôtels meublés situés à Paris.

En relation avec chaque conseiller d'insertion et de probation référent, un accompagnement socio-éducatif adapté a été mis en place pour favoriser la stabilisation et l'insertion sociale et professionnelle de chaque personne PSE.

Caractéristiques des personnes accompagnées en PSE en 2019 :

- une population exclusivement masculine,
- une fourchette d'âge ample, de 27 à 51 ans,
- un condamné ayant effectué une longue peine: 9 ans de détention,
- un condamné sortant de semi-liberté avant le port du bracelet électronique
- des durées de condamnation PSE allant de 5 mois à 18 mois,
- une situation socio-professionnelle satisfaisante pour les 3 :
 - l'un travaillant avant sa condamnation a pu conserver son emploi,
 - les deux autres ont, grâce à l'accompagnement vers l'emploi de leur référent **mrs**, signé des contrats de travail, CDD à temps complet pour l'un et CDD à temps partiel pour l'autre.
- hébergement en fin de peine :
 - hébergement familial pour l'un,
 - hébergement **mrs** en chambre relais vers l'autonomie pour l'autre.

A noter : en fin de peine, si nécessaire, le **mrs** poursuit son accompagnement social, y compris l'hébergement, afin de ne pas annuler le bénéfice du PSE, peine peu dé-socialisante.

Les résultats de l'activité

Ils sont calculés grâce à des indicateurs de performance établis dans les quatre domaines de notre intervention :

- aide administrative,
- hébergement,
- suivi des parcours de santé,
- réinsertion professionnelle.

Ils sont **mesurés sur** les personnes ayant bénéficié d'un suivi dit long (4 entretiens et plus), soit sur **375 personnes** : 38 % des personnes rencontrées.

Même si ce pourcentage modeste de personnes « fidélisées » est en partie dû au fort pourcentage de nouveaux accueillis reçus dans les antennes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, nous devons réfléchir aux moyens d'éviter que trop d'accueillis n'interrompent prématurément leur suivi **mrs**.

Les résultats sont encourageants :

■ **insertion administrative**

Grâce à la domiciliation **mrs**, plus de 65 % des accueillis ont pu obtenir le RSA en attendant un emploi.

■ **insertion par l'emploi ou la formation**

réussie pour 37% des personnes suivies lors de 4 entretiens ou plus, soit 375 personnes, qui ont dans l'année trouvé un emploi ou suivi une formation qualifiante (grande disparité selon les départements avec un taux d'insertion professionnelle allant de **26% à 55%**).

Ces résultats calculés à un instant T sont fragiles et ne doivent pas faire oublier l'incapacité de certains à s'insérer professionnellement du fait de l'illettrisme ou d'un équilibre psychique très instable.

Ce résultat global en baisse de 5 points par rapport à celui de 2018, malgré les efforts conjugués des accueillis et de ceux qui les suivent peut s'expliquer par la baisse du niveau de formation constatée dans certaines antennes. La baisse marquée du niveau de formation des accueillis reçus en Seine-Saint-Denis a largement impacté leurs chances de réinsertion professionnelle.

A noter que l'hébergement est bien souvent la clef pour entrer dans le monde du travail.

70 % des personnes hébergées en chambre mrs accèdent à un emploi ou une formation.

■ **insertion par l'hébergement**

Les chambres **mrs** devant être un tremplin vers un hébergement plus pérenne, le suivi en vue de la sortie de ces chambres est fondamental. Les sorties se font très majoritairement via le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Les dossiers destinés au SIAO doivent être le plus précis possible afin que les orientations soient les plus pertinentes.

Les résultats de l'insertion par l'hébergement sont positifs : 70% des hébergés en chambre mrs intègrent ensuite un hébergement plus pérenne de type centre d'hébergement et de réinsertion sociale, retrouvent famille ou amis, ou enfin accèdent à un logement autonome.

On peut distinguer les résultats :

○ à la sortie d'une chambre de stabilisation : positifs pour 70% des hébergés

Statistiques réalisées sur les 54 personnes hébergées au cours de l'année et qui au 31 décembre n'étaient plus hébergées par le mrs :

- 32 % ont intégré une solution de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale),
- 16 % ont retrouvé famille ou amis,
- 22 % ont accédé à l'autonomie (logement à leurs frais), pourcentage en hausse.

Pour les autres, nous sommes malheureusement souvent dans une incertitude frustrante. Ce peut être une solution positive avec un hébergement relationnel ou un séjour en centre de soins, mais aussi l'errance avec tous les risques induits ou bien encore un retour en détention.

○ à la sortie d'une chambre relais vers l'autonomie

Des résultats excellents mais peu significatifs puisque seulement deux hébergés ont quitté ce dispositif dans l'année.

La capacité d'autonomie « globale » des personnes est déterminante :

- des ressources stables : CDI, CDD, Intérim, AAH, etc.
- capacité à occuper un logement autonome, gestion du budget, etc.

Le respect de la participation financière à verser entre 6 euros et 10 euros en fonction des ressources et son versement un mois d'avance restent impératifs.

9 accueillis ont été ou sont encore hébergés en chambre relais ; la situation de tous est tout à fait favorable en termes d'insertion professionnelle :

- 7 détenaient un emploi avant leur entrée en relais et l'ont conservé,
- 2 ont obtenu un emploi au cours du relais.

Comme en termes d'insertion par le logement :

- 7 occupent encore leur chambre relais au 1^{er} janvier 2020,
- 2 ont quitté leur chambre relais pour rejoindre un logement de fonction en HLM pour l'un, et un studio du parc privé pour l'autre ; ces 2 accueillis hébergés sont sortis de leur chambre avec leur emploi.

Les finances

Une situation positive et très rassurante qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité : un résultat bénéficiaire de 32 278 € grâce au maintien du soutien de nos partenaires publics et privés et à une bonne maîtrise des dépenses.

Les dépenses : 535 428 €, en légère augmentation

en raison de l'effet année pleine du recrutement du nouveau travailleur social en avril 2018.

Cette dépense nouvelle est tempérée par une contraction des dépenses d'assistance.

Grâce à des frais généraux bien maîtrisés, plus de 90 % des dépenses sont affectées aux actions sociales, dont l'hébergement représente la part principale.

Les recettes : 567 707 €, en diminution

Le niveau des **subventions publiques** est **en baisse de moins de 5%**, ce qui, dans le contexte de contrainte budgétaire des différents acteurs publics, est à considérer comme une reconnaissance de la qualité de nos actions.

Le montant des **ALT** (allocations de logement temporaire) est directement lié au nombre de chambres louées.

Les financements privés et produits des manifestations : 123 159 €, quasi stables

Que tous les mécènes, fondations d'entreprises, fondations privées, donateurs individuels et adhérents soient ici très vivement remerciés pour leur confiance et leur soutien.

Quelques exemples de l'utilisation de ces fonds privés : financement d'un poste de travailleur social, de chambres, organisation de manifestations culturelles et recours à de nouveaux outils de communication permettant de lever des fonds et d'élargir le cercle des sympathisants, etc.

Les projets et orientations de 2020

L'objectif principal, l'amélioration de la qualité du suivi des accueillis pour leur permettre de surmonter l'épreuve des premiers mois qui suivent la sortie de détention ou la condamnation à une peine alternative, et la prévention de la récidive, est constant.

Nous nous attacherons donc à développer toutes les mesures qui concourent à la désistance, pour une insertion durable, notamment la stabilisation par l'hébergement et l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi avec, par exemple, le renforcement des compétences des accueillants, la reprise du financement et de l'accompagnement vers les permis de conduire et les CACES, et l'établissement de liens étroits avec des entreprises.

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice entrera en application le 23 mars 2020. Nous devrions être amenés à recevoir plus de condamnés non passés par la détention. Nous devons sans doute nous adapter et peut-être proposer des actions un peu différentes.

Au-delà de ces points et des recrutements à prévoir, le **mrs** souhaite en 2020 :

- intensifier les actions de **suivi initié en détention** et amener plus d'accueillis vus en détention à continuer leur suivi une fois sortis de détention,
- trouver les moyens de **fidéliser les accueillis** afin qu'ils s'engagent dans un « suivi long »,
- avoir une réflexion sur les possibilités **d'hébergement/logement après mrs**, et trouver de nouveaux partenaires en ce domaine,
- développer le recours au **mécénat de compétences** tant pour la résolution de projets techniques tels que la refonte de notre outil métier que pour une aide à la réflexion et une vision plus large des diverses problématiques et des solutions à apporter,
- poursuivre les efforts de **communication** pour lever les fonds privés nécessaires, et pour faire prendre conscience de l'importance de la réinsertion et de l'indispensable levée de freins tels que la quasi impossibilité de fait pour les condamnés d'accéder aux emplois publics.

Pendant 50 ans vous avez accordé votre confiance au mrs.

Avec sa motivation, sa détermination, ses actions réalisables grâce à des finances saines et des projets cohérents, le mrs vous est d'avance très reconnaissant de la lui renouveler.